



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 21 décembre 2021, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Prestation de serment de Monsieur Jean-Daniel Vez, groupe PDC, en remplacement de Monsieur Michel Jaggi, démissionnaire

Pour faire suite à la démission de Michel Jaggi, groupe PDC, il a été procédé par Monsieur Guillaume Zufferey, Président du Conseil municipal, à l'assermentation de

Monsieur Jean-Daniel Vez

Nouveau Conseiller municipal, groupe PDC.

2. Désignation de Monsieur Jean-Daniel Vez, groupe PDC, au sein des commissions, en remplacement de Monsieur Michel Jaggi, démissionnaire

Le Conseil municipal, par 20 oui et 1 abstention (21 votants)

A DESIGNÉ

Le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Culture et Espaces publics (CEP)	Monsieur Jean-Daniel Vez (membre), en remplacement Monsieur Michel Jaggi
Sociale et Vie associative (SVA)	Monsieur Jean-Daniel Vez (membre), en remplacement de Monsieur Michel Jaggi

3. Election complémentaire au bureau du Conseil municipal pour la période du 22.12.2021 au 31.05.2022

Le Conseil municipal

A ELU

Par 12 voix pour, 6 abstentions et 4 bulletins non valables (22 votants)

Madame Julie Honegger, groupe PLR, à la fonction de Vice-présidente

Par 14 voix pour, 7 abstentions et 1 bulletin non valable (22 votants)

Madame Christine Nouvelle Damond, groupe PDC, à la fonction de Vice-secrétaire

4. ES 7-2021-19 : demande de crédit pour la réfection du collecteur au chemin du Gamay

Le Conseil municipal, par 21 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No ES 7-2021-19 pour la réfection du collecteur au chemin du Gamay.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 224'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année estimée à 2022.
Ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le FIA dès la fin des travaux, en principe en 2022, comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement.
5. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, en principe dès 2022, pour la restructuration du chemin.

5. MI 6-2021-17 : demande de crédit école de Luchepelet – installation de containers

Le Conseil municipal, par 18 oui et 3 abstentions (21 votants)

DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No MI 6-2021-17 pour l'école de Luchepelet – Installation de containers.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 939'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités pour les travaux et 8 annuités pour le mobilier dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 939'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6. Préavis sur la modification du plan d'extraction n° PE 02-2019, aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle »

Le Conseil municipal, par 21 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

- De préavis défavorablement le projet de plan d'extraction n° PE 02-2019 aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle », version août 2020.

7. Création de servitudes au profit de la commune de Bernex sur les parcelles 8638, propriété de la Fondation de la commune de Bernex pour le Logement (FCBL), et 8674, copropriété de la FCBL et de la banque Raiffeisen région Genève-Rhône, pour l'usage public du 1^{er} niveau du parking public et des accès

Le Conseil municipal, par 17 oui, 3 non et 1 abstention (21 votants)

DECIDE

1. D'autoriser la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) à constituer des servitudes, à titre gratuit, sur la parcelle N° 8638, de Bernex, sise rue de Bernex 257A et 261, propriété de la FCBL, et sur la parcelle N° 8674, de Bernex, sise 259A rue de Bernex, propriété de la FCBL et de la banque Raiffeisen Région Genève-Rhône, au profit de la commune de Bernex, selon les plans de servitude établis le 2 juillet par M. Christian Haller, du bureau Haller Wasser, ingénieurs géomètres brevetés, et le projet d'acte notarié établi le 25 novembre 2021 par Me Cédric Schneider.

8. Projet de résolution concernant la modification du plan d'extraction n° PE 02-2019, aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle »

Le Conseil municipal, par 21 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

D'inviter le Conseil administratif à :

- a) Poursuivre la procédure en réexamen du plan d'extraction n° PE 03-2007 en vue d'obtenir l'abrogation totale ou partielle de ce plan ;
- b) Demander au Département du territoire de suspendre l'instruction du plan d'extraction n° PE 02-2019 et de toute autorisation d'exploiter dans le périmètre du plan d'extraction n° PE 03-2007, respectivement du plan d'extraction n° PE 02-2019, tant que la procédure en réexamen du plan d'extraction n° PE 03-2007 n'a pas abouti à une décision finale en force ;
- c) Former opposition, au nom de la Commune de Bernex, au projet de plan d'extraction n° PE 02-2019 ;
- d) S'opposer à l'octroi de toute nouvelle autorisation d'exploiter dans le périmètre du plan d'extraction n° PE 03-2007 ;
- e) Engager, en tant que de besoin, toute procédure de recours utile à ces effets.

Le délai pour demander un référendum expire le : 14 février 2022

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Bernex, le 3 janvier 2022

Le Président du Conseil municipal :
Guillaume Zufferey